

	Coefficient	Durées
I- Epreuves écrites d'admissibilité		
<p>1° Analyse de documents pédagogiques :</p> <p>Au cours d'une première partie de l'épreuve, le candidat analyse et commente une documentation relative à une question d'actualité touchant à l'un des domaines entrant dans le champ de la polyvalence de l'enseignant des écoles.</p> <p>Dans une seconde partie, il propose une programmation d'activités en classe permettant une exploitation pluridisciplinaire de cette question. Il indique le niveau de la scolarité primaire correspondant et développe l'une des séquences programmées.</p> <p>Deux sujets sont proposés au choix des candidats.</p>	4	4H
<p>2° Etude de documents sur la culture océanienne en général, kanak en particulier, à partir de textes, supports audiovisuels ou iconographiques, permettant d'apprécier chez le candidat sa capacité à repérer l'intérêt du support et à exploiter son contenu symbolique et culturel.</p> <p>Les candidats auront le choix de traiter le sujet en français ou en langue kanak (parmi la liste arrêtée par le gouvernement de la NC) Le candidat indique au moment de son inscription la langue dans laquelle il souhaite composer.</p>	1	3H
II- Epreuves d'admission		
<p>1° Entretien avec le jury</p> <p>L'épreuve consiste en :</p> <p>1° un exposé portant sur des questions posées par le jury à partir du dossier remis par le candidat dont le contenu est annexé au présent document</p> <p>Pour la préparation de cet exposé, le candidat disposera de son dossier et des questions ou thèmes proposés par le jury.</p> <p>2° un entretien avec le jury durant lequel celui-ci engagera une discussion avec le candidat en élargissant progressivement le champ de ses questions en étant tout particulièrement attentif aux qualités d'expression.</p>	3	Oral : 20 mn Prépa : 20 mn dont Exposé : 10 mn Entretien : 10 mn
<p>2° Epreuve orale facultative :</p> <p>Cette épreuve consiste en un entretien avec un jury, à partir d'un sujet fourni par celui-ci dans une langue choisie par le candidat au moment de son inscription parmi la liste suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Langue anglaise ; - Langue kanak parmi la liste arrêtée par le gouvernement de la NC 	1	Prépa : 20 mn Oral : 20 mn

Une note égale ou inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité est éliminatoire.
 Pour être admissible, un candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 50.
 Pour être admis, un candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 80.
 Pour l'épreuve facultative seuls les points au-dessus de la moyenne sont comptabilisés.

**Les annales sont disponibles sur le site internet suivant : www.drhfpnc.gouv.nc
ou en vente à l'imprimerie administrative**
 (rez-de-chaussée – porte n° 8 - de l'Immeuble Jacques Iékawé – 18 avenue Paul Doumer, Nouméa)

Fonctions :

- participe aux actions d'éducation, principalement en assurant un service d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires
- procède à une évaluation permanente du travail des élèves et apporte une aide à leur travail personnel
- peut être appelé à exercer leurs fonctions dans les établissements d'enseignement spécialisé, dans les sections d'enseignement générale professionnel adapté (SEGPA), ainsi que dans les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), dans les établissements de formation des maîtres, dans les inspections d'enseignement primaire et les secrétariats des commissions de l'enseignement spécialisé
- peut être amené à exercer les fonctions de directeur d'une école primaire et/ou un groupe scolaire

